

OBJET : Pérennité des infrastructures CASA (volet serveurs Power)	OBJECTIF DE LA NOTE : Pour information
---	--

RAPPEL DES FAITS

- Les serveurs [REDACTED] qui hébergent et supportent le cœur de la solution de mission CASA, ont été acquis et installés en 2017 et 2018. Ces serveurs sont critiques pour la prestation de services de la Société.
- À l'origine, ces serveurs devaient être remplacés après 5 ans. Afin de ne pas amener de risques supplémentaires lors de la livraison 2 de CASA, il a été décidé de réaliser ce remplacement après cette livraison.
- Dans une lettre transmise à la Société en novembre 2023, IBM confirmait la fin de vie et de support des serveurs Power 8 à la fin d'octobre 2024.
- La fin du support expose la Société à des risques importants quant à la sécurité des informations traitées sur ces serveurs ou à la disponibilité des services aux clients, aux corps policiers et aux partenaires.

COMMENTAIRES

- IBM est le seul fournisseur de la technologie Power. Le remplacement de cette technologie par d'autres types de serveurs est possible, mais implique des changements majeurs à l'architecture en place. Un tel changement de technologie est un projet en soi dispendieux et de longue haleine, qui doit être envisagé dans le cadre d'une stratégie globale menant à des bénéfices pour l'organisation, par exemple la migration en infonuagique.
- Le décret 596-2020 (*PCCTI Programme de consolidation des centres de traitement informatique*) exige des organismes publics de consolider leurs centres de traitement informatique (CTI) et de migrer leurs charges informatiques vers le nuage privé, le nuage gouvernemental, ou dans un CTI du MCN d'ici la fin de 2025.
- L'infrastructure de relève (site miroir) de CASA est déjà hébergée dans le CTI du MCN à Montréal.
- En considérant les perspectives du marché, les obligations gouvernementales ainsi que les risques, la SAAQ a évalué ses options pour renouveler ses équipements d'ici octobre 2024 :
 - L'hébergement des équipements dans des centres de traitement en infonuagique;
 - Le remplacement des équipements dans les centres de traitement actuels (siège social à Québec, locaux du MCN à Montréal).
- Pour l'infonuagique, une évaluation de préjudice a été réalisée, tel qu'il est demandé par le MCN dans la *Stratégie de gestion des risques liés à la sécurité de l'information dans l'infonuagique*, et a conclu que les actifs sont identifiés comme étant « hautement sensibles », ce qui limite le choix de la cible. Dans ce cas, cette cible doit être le nuage gouvernemental (non disponible) ou hors infonuagique.
- En l'absence d'une option gouvernementale prête à accueillir les nouveaux serveurs, la Société a aussi évalué une option infonuagique « privée », basée sur la technologie Power et avec des règles de sécurité additionnelles afin d'abaisser le niveau de risque à un niveau acceptable. Cette option est évaluée à un coût de 59 M\$ sur 5 ans, plus des coûts de location de liens télécoms intersites (non évalués). La durée du projet de mise en place est estimée à 18 mois.
- L'option du remplacement des serveurs Power dans les 2 centres de traitement actuels est évaluée à 37,2 M\$, pour une durée de vie de 5 à 7 ans. La durée de mise en place est estimée à 9 mois, la migration étant plus simple et maîtrisée (moins risquée).

CONSULTATIONS

- MCN pour les règles de classification de l'analyse de préjudice, plus le décret PCCTI
- DGCC pour le volet contractuel
- DGRMI pour l'évaluation des coûts de modification du CTI Québec pour la migration

IMPACTS BUDGÉTAIRES

- Un budget d'immobilisation supplémentaire estimé à 37,2 M\$ sera requis pour l'année 2024.
- L'impact sur les frais d'administration de la Société est estimé à 1,3 M\$ en 2024.

RECOMMANDATIONS ET/OU MISE EN GARDE

Considérant :

- Les coûts plus élevés et les délais de mise en place des options infonuagiques;
- Le fait que ces options augmentent les risques amenés par les changements à l'architecture et nécessitent un projet plus complexe avec des délais plus longs;

La stratégie retenue est :

- D'acquérir les infrastructures requises pour remplacer des équipements physiques désuets (serveurs ████████ sur site (à Québec et Montréal);
- D'évaluer l'opportunité de déménager la solution CASA dans les locaux du MCN, afin de se conformer au décret du Programme de consolidation des centres de traitement informatique sur l'horizon 2025;
- D'élaborer une stratégie sur l'évolution vers les solutions infonuagiques dans une optique à moyen terme (3-5 ans) et qui concorde avec le renouvellement des licences SAP (prévu en 2027).

Mise en garde :

- La stratégie nécessite :
 - une entente avec le MCN concernant le plan de la SAAQ pour se conformer au *Programme de consolidation des centres de traitement informatique*; et
 - doit faire l'objet d'un appel d'offres.
- Il existe donc un risque que les activités du projet se complètent après le délai de fin de support annoncée par IBM (octobre 2024).
- En fonction de ce délai, la Société va négocier une extension du support avec le fabricant. Une stratégie de mitigation des risques devra être mise en place si la Société ne peut obtenir de support dans le délai requis.

Approuvé par	<u>Caroline Foldes-Busque</u>	Collaboration	<u>Bruno Coulombe</u>	<u>2024-03-13</u>
				Date